

CEDH 059 (2025) 27.02.2025

Les nouvelles versions de la plateforme de partage des connaissances « donneront aux acteurs nationaux les moyens de protéger les droits de l'homme »

Pour marquer l'inauguration des nouvelles versions en langues roumaine, turque et ukrainienne de la plateforme de <u>partage des connaissances</u> (CEDH-KS) de la Cour, une conférence de haut niveau s'est tenue aujourd'hui à Strasbourg et en ligne.

Knowledge Sharing est la plateforme en ligne de la Cour européenne qui permet de partager avec le public les connaissances en matière de jurisprudence et qui est communément utilisée par les professionnels du droit et de la justice, les universitaires et les journalistes. La plateforme est mise à jour chaque semaine et permet de mieux comprendre le contexte de la jurisprudence et la manière dont la Cour développe sa jurisprudence concernant tel ou tel article de la Convention ou thème particulier. Elle s'inscrit dans un processus de promotion d'un dialogue effectif avec les différents acteurs œuvrant dans le cadre du système de la Convention européenne, ce qui renforce ainsi le principe de subsidiarité (selon lequel la responsabilité première d'assurer l'application et la mise en œuvre effective de la Convention incombe aux États membres).

S'exprimant lors de la conférence, le président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Marko Bošnjak, a déclaré : « [CEDH-KS] représente sans aucun doute un autre changement de paradigme en ce que cette plateforme, facilite l'accès à la jurisprudence de la Convention et rend opérationnelle la subsidiarité. En inaugurant les trois premières versions de la plateforme en langues non officielles, la Cour s'attaque à la barrière de la langue et donne aux acteurs nationaux les moyens de protéger les droits de l'homme ». Il a exprimé l'espoir que, à l'avenir, la Cour « puisse offrir la même possibilité à d'autres pays ».

Dans son allocution, la greffière de la Cour européenne des droits de l'homme, M^{me} Marialena Tsirli, a mis l'accent sur la manière dont le principe de subsidiarité s'est traduit dans le travail concret du greffe de la Cour. Elle a déclaré qu'il était « important de faire la distinction entre information et connaissance », que la connaissance était créée « lorsque les informations sur la jurisprudence sont analysées par un spécialiste qui nous aide à mieux les comprendre » et que la plateforme CEDH-KS non seulement était « exhaustive » mais aussi « couvr[ait] les nouvelles questions ».

La conférence était organisée par la <u>Direction générale des droits humains et de l'État de droit</u> du Conseil de l'Europe en collaboration avec la Cour. Parmi les autres intervenants importants de la matinée, il y avait : la ministre luxembourgeoise de la Justice, M^{me} Elisabeth Margue ; le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Alain Berset ; le directeur général des droits humains et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, M. Gianluca Esposito ; le président de la Cour suprême ukrainienne, M. Stanislav Kravchenko ; le ministre roumain de la Justice, M. Radu Marinescu ; et le vice-ministre turc de la Justice, M. Niyazi Acar.

Lors d'une séance pratique en ligne cet après-midi, les intervenants ont expliqué comment bien utiliser la plateforme de partage des connaissances afin de mieux comprendre la jurisprudence de la Cour, et ils ont exposé comment les nouvelles versions linguistiques avaient été mises au point.

La plateforme, qui avait été publiquement inaugurée en 2022, existait jusqu'à présent en anglais et en français. Pour en savoir plus sur la plateforme de partage des connaissances, voir <u>ici.</u>

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur



<u>www.echr.coe.int</u>. Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : <u>www.echr.coe.int/RSS/fr</u> ou de nous suivre sur X (Twitter) <u>@ECHR_CEDH</u>.

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel: +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel: + 33 3 88 41 35 30) Denis Lambert (tel: + 33 3 90 21 41 09) Inci Ertekin (tel: + 33 3 90 21 55 30) Neil Connolly (tel: + 33 3 90 21 48 05) Jane Swift (tel: + 33 3 88 41 29 04)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.